

**PARC ÉOLIEN CHARRAT-SAXON** La société ValEole mettra à l'enquête un plan d'aménagement détaillé comportant cinq éoliennes. La sixième, prévue sur la commune de Fully, ne verra pas le jour.

# Le parc du Chavalard dévoilé

OLIVIER HUGON

L'éolienne de Charrat pourrait voir quatre sœurs pousser à ses côtés dans les années à venir: deux à Charrat et deux à Saxon. ValEole mettra à l'enquête publique le plan d'aménagement détaillé (PAD) du parc éolien «Grand Chavalard» le 5 avril. Ses contours ont été détaillés hier, lors de l'assemblée primaire de Charrat, et le 30 janvier, lors du même exercice à Saxon. Quatre machines similaires à Adonis (puissance de 3 mégawatts, 150 mètres de haut, production annuelle de 7 millions de kWh) pourraient être construites dans ce périmètre.

## Pas de majorité à Fully

Les premiers projets laissaient entrevoir la réalisation de six éoliennes. «Nous avons obtenu le soutien des Exécutifs de Charrat et de Saxon», concède Bernard Troillet, président de ValEole, «à Fully, le Conseil n'a pas pu se déterminer. Nous n'avons dès lors pas de légitimité pour proposer une éolienne sur le territoire communal. C'est décevant, mais je suis dans une situation inconfortable: je suis le représentant de la commune de Fully et le président de la société qui doit faire avancer ce projet.» Fully était pourtant pionnière en la matière. Une éolienne y avait été mise à l'enquête en 2007 et ValEole y avait été créée en décembre 2009. «Le jour où le Conseil s'est prononcé sur la poursuite du projet sur la base de six éoliennes, nous étions 6», reconnaît le président Edouard Fellay, «il y a eu 3 pour et 3 contre. Il fallait une majorité pour avancer.» Selon nos informations, le conseiller absent s'est depuis prononcé en défaveur du PAD. «C'est un dossier sensible. Nous aurions aimé que ValEole donne une information au Conseil général, voire à la population. Mais, en l'état, la commune



Bernard Troillet et Paul-Alain Clivaz sont conscients que les procédures seront longues. Mais ils savent, grâce aux premiers mois de fonctionnement de l'éolienne de Charrat, que le site est propice. «Sa production annuelle devrait couvrir les 50% de la consommation de la commune», assure Paul-Alain Clivaz, «même si elle tourne moins souvent que celle de Martigny, elle est plus régulièrement à pleine puissance.» LE NOUVELLISTE

## «NOUS ALLONS DONNER NOS PROPRES SÉANCES D'INFORMATIONS»

Du côté de l'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône (APPCR), le fait qu'il y ait cinq ou six éoliennes n'altère en rien la détermination de ces farouches opposants au développement des grandes éoliennes dans la région. «Nous ne voulons pas de l'éolien industriel ici», insiste **Florence Lattion Richard**, présidente de l'association, «il modifie durablement le paysage et altère notre confort de vie.»

Le retrait de l'éolienne de Fully va par contre pousser l'APPCR à concentrer ses efforts sur Charrat et Saxon. «Nous avons fait un gros travail de lobbying à Fully, qui a commencé à payer, puisque des élus, tant au Conseil

communal qu'au Conseil général, nous soutiennent désormais. C'est d'ailleurs ce qui explique probablement le retrait de l'éolienne de Fully. Par contre, c'est vrai que nous sommes moins présents de l'autre côté du Rhône. Mais nous allons y donner nos propres séances d'informations dans les mois à venir, pour que les gens puissent se faire une idée précise de ce qui les attend et prendre leurs responsabilités au moment de voter.» **OH**



d'impact, le traitement des oppositions, l'approbation par les assemblées primaires, l'homologation par le canton, et enfin la mise à l'enquête de chaque machine individuellement. «Si tout va bien, la prochaine éolienne pourrait être montée d'ici à trois ans», estime Paul-Alain Clivaz, responsable des énergies renouvelables chez SEIC-TELEDIS, «mais nous restons optimistes. Les technologies ont évolué, les machines sont moins bruyantes, les normes plus sévères. Nous devons convaincre et nous serons transparents tout au long de la procédure.»

Deux journées d'informations sont prévues les 6 et 13 avril, de 10 à 16 heures, au pied de l'éolienne de Charrat. **o**

de Fully reste actionnaire de ValEole.» Une défection qui ne remet pas en question la viabilité du parc. Avec cinq éoliennes, il pourrait produire l'équivalent de

la consommation annuelle des communes actionnaires: Martigny, Fully, Charrat, Saxon, Sailon et Riddes. 140 000 francs seront répartis en moyenne cha-

que année entre elles. Avant cela, il leur faudra franchir de nombreuses procédures.

A commencer par la mise à l'enquête du PAD et du rapport